

COMMUNE DE MARTINVAST

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVAST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le MARDI 10 AVRIL 2018 à 20 heures 30,

ORDRE DU JOUR

- Budget Général : Compte Administratif 2017 et Compte de Gestion 2017,
- Affectation du résultat 2017,
- Contributions directes 2018,
- Budget Primitif 2018,
- Budget annexe « Les Pommiers » : Compte Administratif et Compte de Gestion 2017,
- Affectation du résultat 2017 - Budget annexe « Les Pommiers »
- Budget annexe « Les Pommiers » : Budget Primitif 2018,
- Transfert de compétence "Aménagement et gestion de la voie de contournement Sud des Pieux"
- Contrat d'entretien espaces verts,
- Photocopieur Mairie,
- Avenant convention ACM,
- Travaux Salle St-Sébastien,
- Travaux boulangerie,
- Mise en place d'un compteur électrique - Gare,
- Salle communale - résiliation du contrat Oreka,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-huit le dix avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE, Maire.

Etaient présents : MM. PICOT André, GROULT Sylvie, RENET Hubert et FONTAINE Isabelle, Adjoints.

BOISNE Dominique, COUPPEY Pascal, HORTIZ Francis, MARION Elisabeth,

Absent excusé : MM LACOTTE Bruno (pouvoir à COUPPEY Pascal)

Absents : MM LEMONNIER Eveline, LOHIER Florence, LE GOUPIL Guillaume, PERAUDEAU Mathilde, OGER Corinne.

Secrétaire de séance : M GROULT Sylvie

~~~~~

Le compte rendu de la séance du 13 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

M le Maire demande l'autorisation d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre du FIR (Fonds d'Investissement Rural) pour la réhabilitation et l'extension de la salle Saint-Sébastien.

Accord unanime de l'assemblée.

~~~~~

### **I. BUDGET GENERAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (délibérations n° 11/2018)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PICOT André, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jacky MARIE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Résultat reporté (excédent) : ..... | 258 052.96 € |
| Opérations de l'exercice :          |              |
| Recettes : .....                    | 875 839.01 € |
| Dépenses : .....                    | 727 902.88 € |
| Excédent : .....                    | 405 989.09 € |

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Résultat reporté (excédent) : ..... | 8 510.40 €   |
| Opérations de l'exercice :          |              |
| Recettes (y compris 1 068) : .....  | 113 468.38 € |
| Dépenses : .....                    | 110 642.10 € |
| Besoin de financement : .....       | 11 336.68 €  |

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au

*Séance du 10 avril 2018*

## COMMUNE DE MARTINVEST

report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes.

M le Maire apporte quelques explications concernant certains comptes et plus précisément sur le montant des recettes correspondant à l'attribution de compensation. Il était prévu un versement de 109 855 € et nous avons perçu 96 663 €. La différence a été compensée avec le versement du FIPC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'année 2017.

### II. COMPTE DE GESTION 2017 (délibération n° 12/2018)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### III. AFFECTATION DU RESULTAT 2017 (délibération n° 13/2018)

Le Conseil Municipal,

VU l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 de 405 989.09 €

VU l'excédent d'investissement de l'exercice 2017 de 11 336.68 €

VU le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser de l'exercice 2017 de 75 293.98 € (besoin de financement)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*Séance du 10 avril 2018*

## COMMUNE DE MARTINVEST

DECIDE d'affecter le résultat à hauteur de 75 293.98 € en investissement,  
DECIDE d'affecter en report à nouveau en fonctionnement la somme de 330 695.11 €

### IV. CONTRIBUTIONS DIRECTES 2018 (délibération n° 14 /2018)

M Le Maire explique qu'il ne souhaite pas augmenter les taxes notamment en raison du projet de commune nouvelle avec Sideville et propose de reconduire les mêmes taux pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal,

VU l'exposé de M le Maire,

Considérant qu'il y lieu de maintenir la même pression fiscale pour les contribuables, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les taux de fiscalité suivants pour 2018 :

- Taxe d'habitation..... 13.88 % soit 123 546 €
- Foncier bâti ..... 17.88 % soit 124 731 €
- Foncier Non Bâti ..... 25.48 % soit 21 887 €

Soit un produit total attendu de 270 164 €

### V. BUDGET PRIMITIF 2018- BUDGET GENERAL

M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'année 2018 qui peut se résumer ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### **Recettes**

|             |                                     |                       |
|-------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Chapitre 70 | Produits des services               | 56 150.00 €           |
| 73          | Impôts et taxes                     | 504 244.00 €          |
| 74          | Dotations et subventions            | 213 859.00 €          |
| 75          | Autres produits de gestion courante | 72 301,00 €           |
| 013         | Atténuation de charges              | <u>5 000,00 €</u>     |
|             | Recettes de l'exercice              | 851 554.00 €          |
| 002         | Excédent de fonctionnement reporté  | <u>330 695.00 €</u>   |
|             | <b>TOTAL</b>                        | <b>1 182 249.00 €</b> |

##### **Dépenses**

|              |                                    |                    |
|--------------|------------------------------------|--------------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général        | 249 010.00 €       |
| 012          | Charges de personnel               | 365 020.00 €       |
| 65           | Autres charges de gestion courante | 118 810.00 €       |
| 66           | Charges financières                | 16 254,00 €        |
| 67           | Charges exceptionnelles            | 2 300.00 €         |
| 014          | Atténuation de produits            | 3 000.00 €         |
| 022          | Dépenses imprévues                 | <u>54 678.00 €</u> |
|              | Dépenses de l'exercice             | 809 072.00 €       |

## COMMUNE DE MARTINVEST

|                                        |                     |
|----------------------------------------|---------------------|
| Opérations d'ordre                     | 17 177,00 €         |
| Virement à la section d'investissement | <u>356 000,00 €</u> |
| TOTAL                                  | 1 182 249,00 €      |

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### **Recettes**

|             |                                          |                    |
|-------------|------------------------------------------|--------------------|
| Chapitre 10 | Dotations fonds divers réserves          | 108 099,00 €       |
| 13          | Subventions d'investissement et autres   | 60 000,00 €        |
| 16          | Cautions                                 | 3 000,00 €         |
| 021         | Virement de la section de fonctionnement | 356 000,00 €       |
| 024         | Produit des cessions                     | 79 500,00 €        |
| 16          | Emprunt                                  | 50 000,00 €        |
|             | Opérations d'ordre                       | 17 177,00 €        |
|             | Excédent antérieur                       | <u>11 336,00 €</u> |
| TOTAL       |                                          | 685 112,00 €       |

#### **Dépenses**

|             |                                            |                     |
|-------------|--------------------------------------------|---------------------|
| Chapitre 16 | Remboursement d'emprunts et cautionnements | 49 412,00 €         |
| 20          | Immobilisations incorporelles              | 70 000,00 €         |
| 21 et 23    | Immobilisations (1)                        | 557 220,00 €        |
| 020         | Dépenses imprévues                         | 8 480,00 €          |
| TOTAL       |                                            | <u>685 112,00 €</u> |

#### (1) Principaux programmes de travaux prévus pour l'année 2018

- Travaux de voirie 90 000 €
- Travaux divers de bâtiment 22 000 €
- Salle St Sébastien 300 000 €
- Réserve pour projet agrandissement garderie 91 000 €

M Le Maire explique que Mme La trésorière a suggéré de prévoir un emprunt vu l'incertitude des différentes recettes à percevoir. Il précise que les travaux de voirie ne pourront se faire que si la vente de la parcelle de la Grande Fontaine est réalisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif de l'année 2018.

## **VI. BUDGET ANNEXE « LES POMMIERS » : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (délibération n° 15/2018)**

## COMMUNE DE MARTINVEST

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PICOT André, délibérant sur le compte administratif « Les Pommiers » de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jacky MARIE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### SECTION FONCTIONNEMENT

|                                                 |             |
|-------------------------------------------------|-------------|
| Résultat reporté (excédent) : .....             | 67 371.89 € |
| Opérations de l'exercice :     Recettes : ..... | 39 977.04 € |
| Dépenses : .....                                | 13 923.43 € |
| Excédent : .....                                | 93 425.50 € |

### SECTION INVESTISSEMENT

|                                                                   |             |
|-------------------------------------------------------------------|-------------|
| Résultat reporté (déficit) : .....                                | 12 970.38 € |
| Opérations de l'exercice :     Recettes (y compris 1 068) : ..... | 12 970.38 € |
| Dépenses : .....                                                  | 20 749.56 € |
| Besoin de financement : .....                                     | 20 749.56 € |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes.

## VII. BUDGET ANNEXE « LES POMMIERS » : COMPTE DE GESTION 2017 (délibération n°16/2018)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget « Les Pommiers » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières.

*Séance du 10 avril 2018*

## COMMUNE DE MARTINVEST

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget « Les Pommiers » dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **VIII. BUDGET ANNEXE « LES POMMIERS » : AFFECTATION DU RESULTAT (délibération n° 17/2018)**

Le Conseil Municipal,

VU l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 de 93 425.50 €

VU Le déficit d'investissement de l'exercice 2017 de 20 749.56 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat à hauteur de 20 749.56 € en investissement,

DECIDE d'affecter en report à nouveau en fonctionnement la somme de 72 675.94 €

### **IX. BUDGET PRIMITIF 2018 « LES POMMIERS »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif du lotissement « Les Pommiers » qui se présente comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **Recettes**

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Revenu des immeubles | 40 000 €         |
| Excédent antérieur   | 72 675 €         |
| <b>Total</b>         | <b>112 675 €</b> |

##### **Dépenses**

|                                        |                  |
|----------------------------------------|------------------|
| Charges à caractère général            | 27 800 €         |
| Charges financières                    | 12 075 €         |
| Dépenses imprévues                     | 2 800 €          |
| Virement à la section d'investissement | 70 000 €         |
| <b>Total</b>                           | <b>112 675 €</b> |

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **Recettes**

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| Dépôts et cautionnements reçus | 2 000 € |
|--------------------------------|---------|

## COMMUNE DE MARTINVEST

|                                          |                 |
|------------------------------------------|-----------------|
| Excédent de fonctionnement               | 20 750 €        |
| Virement de la section de fonctionnement | 70 000 €        |
| <b>Total</b>                             | <b>92 750 €</b> |

|                            |                 |
|----------------------------|-----------------|
| <b>Dépenses</b>            |                 |
| Immobilisations en cours   | 48 854 €        |
| Emprunts et cautionnements | 23 146 €        |
| Déficit antérieur          | 20 750 €        |
| <b>Total</b>               | <b>92 750 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif du budget annexe « Les Pommiers » de l'année 2018.

### X. ETAT DE L'ACTIF (délibération n°18/2018)

Le conseil municipal,  
VU l'état de l'actif de la commune à la fin de l'année 2017,  
VU la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Considérant qu'il y a lieu de sortir de l'actif les biens mobiliers qui n'ont plus de valeur comptable,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M Le Maire à sortir de l'actif de la commune les biens mobiliers acquis avant 2010.

### XI. SUBVENTIONS 2018 (délibération n°19/2018)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2018 :

|                                                   |                 |
|---------------------------------------------------|-----------------|
| Anciens combattants Martinvast.....               | 50 €            |
| Association Familles Rurales (garderie 2018)..... | 3 000 €         |
| Association Familles Rurales (A.C.M. 2018).....   | 3 000 €         |
| Association Familles Rurales- animation Noël..... | 200 €           |
| Association de Parents d'élèves.....              | 100 €           |
| Association Sportive de Martinvast.....           | 1 000 €         |
| Coopérative scolaire.....                         | 750 €           |
| Société de Chasse de Martinvast                   | 50 €            |
| Association AFARES                                | 50 €            |
| Lycée Maritime et Aquacole                        | 50 €            |
| MFR Urville-Nacqueville                           | 50 €            |
| Clus des aînés de Martinvast                      | 200 €           |
| Groupement Jeunesse Douve et Divette              | 100 €           |
| Association Familles Rurales                      | 100 €           |
| <b>Sous-total</b>                                 | <b>8 700 €</b>  |
| A répartir                                        | 4 300 €         |
| <b>Total</b>                                      | <b>13 000 €</b> |

Séance du 10 avril 2018

Subvention au C.C.A.S.

8 500 €

**XII. TRANSFERT DE COMPÉTENCE « AMÉNAGEMENT ET GESTION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT SUD DES PIEUX » (délibération n° 20/2018)**

En séance du 1er février 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à l'inscription dans les statuts communautaires de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le transfert de cette compétence qui doit être voté à la majorité qualifiée des communes membres.

Cette majorité est atteinte si la moitié au moins des communes représentant les 2/3 de la population ou au moins les 2/3 des communes représentant la moitié de la population se sont prononcés dans le délai de trois mois. A défaut, l'avis de la commune est réputé favorable à l'expiration de ce délai.

Monsieur le Maire expose que suite à la restitution de la compétence voirie, la Communauté d'Agglomération n'a plus la possibilité de poursuivre le projet de voie de contournement sud des Pieux engagé par l'ex Communauté de Communes des Pieux et qu'elle ne peut attribuer à la commune, s'agissant de la création d'une nouvelle infrastructure, les moyens financiers de poursuivre cette opération portée initialement par un EPCI.

Ce projet, qui était financé par l'ex Communauté de Communes des Pieux, a été inscrit dans les opérations Grand Chantier.

La réalisation de cette nouvelle voie, outre son utilité pour le développement économique de ce secteur, va en améliorer l'accès et également contribuer à favoriser la sécurité et la mobilité pour une partie des habitants du Cotentin. L'objectif de cette infrastructure est donc de :

- Faciliter l'accès sud du pôle industriel de Flamanville et de proposer une voie nouvelle adaptée mobilisable en cas de crise,
- Désengorger les routes départementales D23, D650, D4 et D117,
- Sécuriser la circulation en limitant les traversées d'artères peu sécurisées et les conflits récurrents au croisement des départementales avec les avenues de La Hague et de la Côte des Isles,
- Améliorer la sécurisation des accès à différents équipements publics (écoles, pôles enfance et santé, les centres de loisirs et équestre ainsi que la zone de la Fosse) et des zones d'habitat denses,
- Favoriser la desserte nord de la commune du Rozel et plus généralement du littoral.

Il s'agit d'une opération portée par l'ex Communauté de Communes des Pieux depuis 2008 avec une première concertation engagée en 2013 qui a conduit à des modifications du projet notamment le passage à 70 km/h qui a permis de modifier la géométrie de la voie, induisant une diminution des terrassements et donc de l'impact environnemental ainsi qu'une réduction significative du coût de construction.

Actuellement, le dossier avant-projet est en cours de constitution. Cette opération a fait l'objet d'une analyse au cas par cas par la DREAL qui a demandé une étude d'impact au titre du code de l'Environnement. Une phase de concertation et d'échange sera donc menée par la Communauté d'agglomération, si elle a la compétence, sur le projet avant sa finalisation.

*Séance du 10 avril 2018*

## COMMUNE DE MARTINVEST

Le coût de l'opération est évalué à 5,2 M € TTC. L'EPCI a déjà obtenu des soutiens financiers pour 1,4 M € et le projet est proposé à la contractualisation avec la Région. Il est à noter que la somme qui resterait à la charge de la Communauté d'Agglomération est financée par les excédents de l'ex Communauté de Communes des Pieux.

Conformément aux principes fixés par la charte de poursuivre les opérations décidées et financées par les anciens EPCI, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de cette compétence à la Communauté d'Agglomération.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Le Cotentin en date du 1er février 2018 décidant la prise de compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux »,

Vu le courrier de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin en date du 7 mars 2018 sollicitant l'avis du conseil municipal,

Après en avoir débattu, le conseil municipal délibéré (7 pour, 3 abstentions) émet un avis favorable au transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

### XIII. CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (délibération n° 21/2018)

M le Maire explique que le contrat des espaces verts arrive à échéance, pour l'entretien du bourg (pourtour de la mairie et terrain multi sports, les terrains et les pourtours du stade). Une consultation a été lancée le 7 mars 2018 près de 7 entreprises. Les réponses ont été reçues jusqu'au 30 mars. Après contact avec l'entreprise AMIOT pour obtenir des précisions, il s'avère que les chiffres sont erronés, l'entreprise a demandé de retirer sa proposition.

Les propositions se présentent comme suit :

| Entreprises                                       | Prix annuel                                                   | Prix pour 3 ans                                              |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>AMIOT ESPACES VERTS</b><br>Dossier irrecevable | <del>4 340.00.00 € H.T.</del><br><del>5 208.00 € T.T.C.</del> | <del>13 020.00 € H.T.</del><br><del>15 624.00 € T.T.C.</del> |
| <b>HANDIGREEN</b>                                 | 5 354.00 € H.T.<br>6 424.80 € T.T.C.                          | 16 062.00 € H.T.<br>19 274.40 € T.T.C.                       |
| <b>A.C.T.P.</b>                                   | 6 112.81 € H.T.<br>7 335.37 € T.T.C.                          | 18 338.43 € H.T.<br>22 006.12 € T.T.C.                       |
| <b>RATEL</b>                                      | 7 470.00 € H.T.<br>8 964.00 € T.T.C.                          | 22 410.00 € H.T.<br>26 892.00 € T.T.C.                       |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- retient la proposition de l'Entreprise Handigreen d'un montant de 5 354 € H.T. soit 6 424.80 € TTC par an ce qui représente 16 062.00 € H.T soit 19 274.40 € TTC pour 3 ans.
- autorise M Le Maire à signer le contrat correspondant.

**COMMUNE DE MARTINVEST**

**XIV. PHOTOCOPIEUR MAIRIE (délibération n° 22/2018)**

M le Maire expose qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement du photocopieur de la Mairie. Une consultation a été lancée le 16 février 2018 pour un photocopieur multi fonction numérique couleur avec connexion réseau.

Les offres ont été déposées jusqu'au 8 mars 2018 à 12 heures. Elles se présentent comme suit :

| COPIEUR MAIRIE 2018 |                   |                                                                                                                                                                                                |              |                                    |                                                                                                                                                                                 |                    |                                                                                                 |
|---------------------|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Société             | Modèle copieur    | Caractéristiques                                                                                                                                                                               | Tarif achat  | Tarif location                     | Tarif entretien copies                                                                                                                                                          | Délai intervention | Exemple pour 2800 NB et 1000 couleurs                                                           |
| <b>ABI Group</b>    | OLIVETTI MF 304   | <ul style="list-style-type: none"> <li>* A4, A3 NB + couleurs</li> <li>* 30 pages/mn</li> <li>*SCAN 80 pages/mn</li> <li>* tablette tactile couleur</li> <li>*grammage juqu'à 300g</li> </ul>  | 3 200 € H.T. | <b>59,00 €</b> H.T./mois (21 Trim) | Noir : <b>0.00329 €</b> H.T.<br>Couleur : <b>0.0329 €</b> H.T.<br>A3=A4<br>Scan non facturés<br>*Pas d'indexation sur les coûts copie pendant la durée du contrat               | 2 heures           | Noir : 9.21 € HT<br>Couleur : 32.90 € HT<br>Location : 59.00 € HT<br>Total : <b>101.11 €</b> HT |
| <b>DESK</b>         | SHARP MX-3050 NEU | <ul style="list-style-type: none"> <li>* A4, A3 NB + couleurs</li> <li>* 30 pages/mn</li> <li>*SCAN ? pages/mn</li> <li>*tablette tactile couleur</li> <li>*grammage juqu'à 300g</li> </ul>    | 2 950 € H.T. | <b>63,10 €</b> H.T./mois (21 Trim) | Noir : <b>0.0030 €</b> H.T.<br>Couleur : <b>0.0300 €</b> H.T.<br>A3=A4<br>Scan non facturés ?<br>*12 000 copie NB offertes soit 36 €,<br>2 400 copie couleur offertes soit 72 € | 4 heures           | Noir : 8.40 € HT<br>Couleur : 30 € HT<br>Location : 63.10 € HT<br>Total : <b>101.50 €</b> HT    |
| <b>DALTONER</b>     | CANON C3531I      | <ul style="list-style-type: none"> <li>* A4, A3 NB + couleurs</li> <li>* 30-35 pages/mn</li> <li>*SCAN ? pages/mn</li> <li>*tablette tactile couleur</li> <li>*grammage juqu'à 300g</li> </ul> | 4 450 € H.T. | <b>90,65 €</b> H.T./mois (60 mois) | Noir : <b>0.0040 €</b> H.T.<br>Couleur : <b>0.0400 €</b> H.T.<br>A3=A4 ?<br>Scan non facturés ?                                                                                 | ? heures           | Noir : 11.20 € HT<br>Couleur : 40 € HT<br>Location : 90 € HT<br>Total : <b>141.20 €</b> HT      |
| <b>VASSARD OMB</b>  | TOSHIBA 3005AC    | <ul style="list-style-type: none"> <li>* A4, A3 NB + couleurs</li> <li>* 30 pages/mn</li> <li>*SCAN 73 pages/mn</li> <li>*tablette tactile couleur</li> <li>*grammage juqu'à 280g</li> </ul>   | pas d'offre  | <b>92,00 €</b> H.T./mois (60 mois) | Noir : <b>0.0042 €</b> H.T.<br>Couleur : <b>0.0420 €</b> H.T.<br>A3=A4 ?<br>Scan non facturés ?<br>*un iphone 8 offert                                                          | 4 heures           | Noir : 11.76 € HT<br>Couleur : 42 € HT<br>Location : 92 € HT<br>Total : <b>145.76 €</b> HT      |

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- retient l'offre de la société ABI Group pour un copieur Olivetti MF 304 en location pour un montant de 59 € H.T. par mois et un entretien de 0.00329 € H.T. /copie NB et 0.0329 € HT / copie couleur sans indexation sur les coûts copie pendant la durée du contrat.
- autorise M Le Maire à signer le contrat correspondant.

**XV. AVENANT CONVENTION ACM (délibération n° 23/2018)**

M le Maire expose que lors des réunions du Comité de Pilotage pour l'Accueil Collectif des Mineurs, regroupant les 9 communes du territoire de Douve et Divette, il avait été décidé d'uniformiser les modalités de financement par les communes, le but étant de mutualiser les moyens d'accueil sur le territoire Douve et Divette.

Par délibération en date du 28 avril 2009, le conseil municipal avait autorisé M le Maire à signer une convention précisant les engagements des différentes parties.

Par délibération en date du 02 juillet 2014, des modifications ont été apportées dans le fonctionnement des centres de loisirs, notamment du fait de la réforme des rythmes scolaires avec l'école le mercredi matin.

Lors de la commission du comité de pilotage ACM du 26 mars 2018, il a été proposé qu'à compter de la rentrée 2018, des modifications soient apportées dans le fonctionnement des centres de loisirs, avec le retour de la semaine à 4 jours et la suppression des TAP.

Considérant que cette structure est indispensable pour les familles et contribue au développement des enfants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention avec effet au 1er juillet 2018.

*Séance du 10 avril 2018*

## COMMUNE DE MARTINVEST

Les principaux points de cet avenant sont :

- Ouverture du centre pour l'ACM, tous les mercredis de 7h30 à 18h00,
- Augmentation de la participation des communes sous convention 8 € au lieu de 6 € pour une journée entière, 5 € au lieu de 4 € pour une demi-journée avec repas,
- Engagement de la commune de Martinvest à combler le déficit restant pour tous les enfants fréquentant le centre,
- Engagement de l'association Familles Rurales à apporter une aide sur ses fonds propres.

### **XVI. TRAVAUX SALLE SAINT-SÉBASTIEN - MAÎTRISE D'ŒUVRE (délibération n° 24/2018)**

M Le Maire explique que lors de la séance du 13 mars 2018, le conseil municipal avait donné son accord pour l'estimation n°3 proposée par M Nicolas BOISROUX, architecte, concernant le projet de rénovation de la salle Saint-Sébastien, qui comprend les 2 extensions, une couverture ardoise, l'isolation, le chauffage et la ventilation pour un montant total estimé à 226 450,10 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité autorise M Le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

Il sera procédé à la consultation d'un cabinet chargé d'assurer les mission S.P.S. (Sécurité et Protection de la Santé) et d'un cabinet pour assurer la mission de contrôle technique.

### **XVII. TRAVAUX BOULANGERIE (délibération n° 25/2018)**

M Picot, Adjoint, expose que suite à la demande de M Renouf concernant l'aménagement du grenier du logement au-dessus de la boulangerie en chambre, avec installation de deux velux. Des devis ont été demandés et se présentent comme suit :

- Entreprise REVEL : 1 900,52 € H.T.
- Entreprise PERRIN : 1 971,00 € H.T.
- Entreprise LELONG : 1 612,00 € H.T.

La commission travaux de bâtiment propose de retenir l'entreprise LELONG.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise LELONG d'un montant de 1 612,00 € H.T. soit 1 700,66 € TTC pour la pose et fourniture de deux vélux. Les travaux d'aménagement seront à la charge du locataire.

### **XVIII. MISE EN PLACE D'UN COMPTEUR ÉLECTRIQUE - BÂTIMENT COMMUNAL « LA GARE » (délibération n° 26/2018)**

M Picot, Adjoint, explique avoir demandé à la société ENEDIS un devis pour le raccordement électrique du bâtiment de l'ancienne Gare, actuellement utilisé par les services techniques.

La proposition de raccordement s'élève à 1 308,53 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité autorise M Le Maire à signer la proposition de raccordement électrique pour le bâtiment de l'ancienne Gare avec la société ENEDIS.

**COMMUNE DE MARTINVEST**

**XIX. SALLE COMMUNALE - RÉSILIATION DU CONTRAT OREKA (délibération n° 27/2018)**

M Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 11 avril 2017 le cabinet OREKA avait été retenu pour l'étude de programmation pour le projet de Salle Communale pour un montant de 23 835 € HT soit 28 602 € TTC.

En date du 29 mai 2017, M Le Maire a signé le marché pour la tranche ferme pour un montant de 12 600 € HT soit 15 120 € TTC. Cette tranche ferme comprend la faisabilité et le programme.

L'estimation budgétaire présentée par Oreka présentait 3 scénarios de salle :

Scénario 1 : 1 909 188,64 € TTC

Scénario 2 : 2 568 250,36 € TTC

Scénario 3 : 2 793 056,00 € TTC

Compte tenu des capacités d'investissement de la commune, le 19 décembre 2017, le conseil municipal avait souhaité mettre un terme à ce projet.

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°19/2017 du 11 avril 2017 retenant la société OREKA pour l'étude de programmation de la salle communale,

Vu l'acte d'engagement signé avec le cabinet OREKA le 29 mai 2017,

Vu l'estimation des différentes hypothèses de travaux,

Considérant que la capacité d'autofinancement de la commune ne permet pas d'envisager ce projet,

Considérant que l'intérêt général motive un abandon du projet de salle communale afin de ne pas mettre en péril l'équilibre financier de la commune,

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide l'abandon du projet de salle communale,

- autorise M Le Maire à résilier le marché avec le cabinet OREKA.

M Le Maire précise qu'un montant de 7 350 € HT soit 8 820 € TTC a été mandaté au titre de la phase 1 faisabilité.

**XX. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL (F.I.R.) POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA SALLE SAINT-SÉBASTIEN (délibération n° 28/2018)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet d'extension de la salle Saint-Sébastien peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.I.R. Fonds d'Investissement Rural. Ce projet de réhabilitation et d'extension est estimé à 245 275 € HT. Le taux sollicité doit être compris entre 10 % et 40 % du montant HT de l'opération.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

| Dépenses H.T.                      |                  | Recettes H.T.                                                                             |                  |
|------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Maîtrise d'œuvre                   | 15 625 €         | FIR Conseil<br>Départemental (40%)<br>Base sur (245 275 - 20%<br>location) soit 196 220 € | 78 488 €         |
| Mission SPS, Contrôle<br>Technique | 3 200 €          | CAF (16.30) demande en<br>cours                                                           | 40 000 €         |
| Travaux                            | 226 450 €        | Autofinancement                                                                           | 126 787 €        |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>245 275 €</b> | <b>TOTAL</b>                                                                              | <b>245 275 €</b> |

Séance du 10 avril 2018

## **COMMUNE DE MARTINVAST**

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve ce plan de financement provisoire,
- sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Rural, à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention.

### **XXI. INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Commune nouvelle Martinvast / Sideville**

M Le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Manche demandant une étude sur la fiscalité pour une commune nouvelle co-signé des deux maires.

- Une réunion est programmée avec Mme la Sous-Préfète, les maires de Martinvast et Sideville le 26 avril 2018.
- Une réunion est prévue avec les services administratifs des deux communes le 27 avril 2018.
- Les conseils municipaux des communes de Martinvast et Sideville se rencontreront le 03/05/2018 à 20h30 à la Mairie de Martinvast.

Salle Saint-Sébastien

M PICOT présente la dernière esquisse du projet de rénovation de la salle.  
Quelques remarques sont apportées, M PICOT en fera part à l'architecte.

#### **Prochain conseil**

La date du prochain conseil reste à définir.

### **XXII. QUESTIONS DIVERSES**

Séance levée à 23 heures 30 minutes  
Prochaine séance : date à définir

**COMMUNE DE MARTINVEST**

|                   |  |                     |  |
|-------------------|--|---------------------|--|
| MARIE Jacky       |  | LACOTTE Bruno       |  |
| PICOT André       |  | MARION Elisabeth    |  |
| GROULT Sylvie     |  | LEMONNIER Eveline   |  |
| RENET Hubert      |  | LOHIER Florence     |  |
| FONTAINE Isabelle |  | LE GOUPIL Guillaume |  |
| BOISNE Dominique  |  | OGER Corinne        |  |
| COUPPEY Pascal    |  | PERAUDEAU Mathilde  |  |
| HORTIZ Francis    |  |                     |  |